Commission nationale de la certification professionnelle

Stage de formation à la fonction Commandant de Bord

CATEGORIE: A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la

certification :

Spécifique : • Transport et logistique - Personnel navigant

du transport aérien

Code(s) NAF : — Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : — Formacode : —

Date de création de la certification : 16/12/1991

Mots clés : transport public , commandement ,

helicoptere , Avion

Identification

Identifiant: 965

Version du : 26/06/2015

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

 Réglement (CEE) n°3922/91 modifié (OPS1.955)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Permet l'accès des copilotes (OPL) d'une entreprise (exploitant ou compagnie) à la fonction de commandant de bord, les forme au commandement de l'aéronef, les prépare à l'exercice des responsabilités de commandant de bord.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

- maîtrise du vol sur aéronef multipilote,
- connaissance de la compagnie et de son manuel d'exploitation (manex),
- aptitude au commandement et à la prise de décisions,
- aptitude à l'encadrement de l'équipage technique et commercial.

Public visé par la certification

Salariés

Modalités générales

Le stage d'accession à la fonction de commandant de bord est dispensé en entreprise (exploitant ou compagnie) au bénéfice de ses copilotes. Il doit être spécifié dans le manuel d'exploitation et comprendre au minimum les éléments suivants :

- un entraînement dans un entraîneur synthétique de vol (STD, y compris l'entraînement type vol en ligne) et\ou entraînement en vol;

Commission nationale de la certification professionnelle

- -un contrôle hors ligne dans la fonction de commandant de bord;
- -les responsabilités du commandant de bord;
- -une adaptation en ligne en tant que commandant de bord sous supervision. Un minimum de 10 secteurs est requis pour les pilotes déjà qualifiés sur le type d'avion concerné;
- -un contrôle en ligne en tant que commandant de bord ainsi que l'obtention des qualifications de compétence de route et d'aérodrome;
- -des éléments de gestion des ressources de l'équipage.

Bien que la réglementation ne le précise pas, le stage devrait également comprendre une formation théorique et pratique, destinée à rafraîchir les connaissances générales du candidat (Manex, aéronef d'emploi) et à lui inculquer les connaissances spécifiques relatives à la fonction. Cette formation au sol inclura les éléments de formation au CRM (Cockpit Resource Management) du stage de commandement.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

- Détenir l'ATPL (licence de pilote de ligne certifiée au niveau II) et la qualification de l'aéronef d'emploi,
- Avoir effectué au minimum 1500 heures de vol dont 750 multipilote,
- Etre copilote en compagnie,
- et dans certaines compagnies, figurer sur une liste d'aptitude et avoir réussi à une évaluation des compétences du candidat portant sur sa potentialité à atteindre le comportement professionnel attendu pour un futur CDB.

Compétences évaluées

Maîtrise:

- du Manex,
- -de l'aéronef d'emploi,
- de la conduite du vol

Aptitude à l'exercice des responsabilités du commandant de bord et à l'encadrement.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

La validité est Temporaire

6 mois (durée de validité du contrôle hors ligne) **Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Centre(s) de passage/certification

Entreprise (compagnie)

Commission nationale de la certification professionnelle

Modification du contrat de travail

Plus d'informations

Statistiques

Etablies par l'entreprise

Autres sources d'information